

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.02.2023
à 19 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau

Secrétaire de séance : Géraldine COULAUD

Présents : Mr Florent MARTIN, Maire, Mme Géraldine COULAUD Adjointe, Mr Nicolas TRUPHEME, Adjoint, Mme Christiane GIRAUD-AUDINE, Adjointe, Mme Liliane CANDY, Mr Thibaut ELAPHOS, Mr Jérôme FOURNIER, Mr Christian BERNARD, Mme Sandra BOUCHARD, Mme Françoise BOUDIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mr Jérôme BONNET

Procurations : Mr Jérôme BONNET a donné procuration à M. Florent MARTIN, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures.

1/ Vote des comptes de gestion 2022

M. le Maire présente les quatre comptes de gestion des budgets 2022. Il dit que les résultats sont identiques aux comptes administratifs 2022.

Adoptée à l'unanimité.

2/ Vote des comptes administratifs 2022

M. le Maire présente les quatre comptes administratifs et demande à l'assemblée, en son absence, de bien vouloir les voter. Il précise que ceux-ci sont disponibles en mairie pour consultation.

Adoptés à l'unanimité

3/ Affectation des résultats

Le Maire présente les affectations de résultats suivantes :

BG Général : Fonctionnement : Recettes : 1 114470.20 € et dépenses : 622 755.08 € soit un résultat de clôture de + 491 715.12 € - Investissement : Recettes : 451 825.10 € et dépenses : 472 864.40 € soit un résultat de clôture de - 21 039.30 €. Les restes à réaliser étant en dépenses de 103620 € et en recettes 0, il décide d'affecter + 124659.30 au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, il restera + 367055.82 € à reporter en fonctionnement 2023.

BG Eau Assainissement : Exploitation : Recettes : 160077.58 € et dépenses 73 310.48 € soit un excédent de clôture de + 32 767.10 € - Investissement : Recettes + 207306.07 €, Dépenses : 89689.48 € soit un excédent de clôture de + 117616.59 €.

Ecole : Dépenses pour 2596.49 € et Recettes pour 2684.38 € soit un excédent de clôture de + 87.89 €

BGA Clorisse : En fonctionnement : Dépenses et Recettes pour 81521.26 € soit un excédent de clôture de 0€ et en investissement : Recettes : 155497.41 € et dépenses pour 109956.54 € soit un excédent de + 45540.87 €.

Adoptés à l'unanimité

4/ Fixation des taux 2023

Les taux 2023 restent inchangés à savoir :

- Taxe d'habitation ... 0.83 %
- Taxe sur le foncier bâti – taux de référence ... 60.82 %
- Taxe sur le foncier non bâti ... 0.10%

Adoptés à l'unanimité

5/ Questions diverses :

A/ Prescription de l'ouverture de l'enquête publique de la modification n° 2 du PLU et décision de non réalisation d'une évaluation environnementale

Adopté à l'unanimité

B/ Effacement d'une dette d'un débiteur pour la Régie de cantine.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire, Florent MARTIN

